

RÉSILIATION AMIABLE DU BAIL RURAL

Entre les soussignés :

Le bailleur :

Nom / Société : _____

Adresse : _____

Le preneur :

Nom / Société : _____

Adresse : _____

Préambule :

Les parties ont conclu un bail rural portant sur l'exploitation des terres agricoles situées à l'adresse suivante : _____ . Le présent document a pour objet de mettre fin amiablement à ce bail, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Article 1 – Résiliation amiable

Les parties conviennent de résilier d'un commun accord le bail rural susmentionné à compter du _____, date à laquelle la jouissance des lieux sera restituée au bailleur.

Article 2 – Restitution des lieux

Le preneur s'engage à restituer les terres et les dépendances dans l'état où elles se trouvent, sauf usure normale liée à l'exploitation. Un état des lieux contradictoire sera établi entre les parties à la date de résiliation.

Article 3 – Situation financière

Les parties déclarent être à jour de toutes leurs obligations financières liées au bail rural, notamment le paiement des loyers et charges afférentes jusqu'à la date de résiliation.

Article 4 – Effets de la résiliation

La résiliation amiable met fin à toutes obligations réciproques nées du bail rural à compter de la date convenue. Chaque partie renonce à toute réclamation ultérieure liée au bail.

Article 5 – Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent accord, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du lieu de situation des biens loués.

Signature du Bailleur

Signature du Preneur

Date : _____

Date : _____

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modeles-resiliation.com/resiliation-amicable-bail-rural/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-resiliation.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.